



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taux

Question écrite n° 4275

Texte de la question

M. Renaud Dutreil attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la nécessité d'une baisse de la TVA à 5,5 % sur les travaux d'entretien et d'amélioration du logement. Si différentes aides publiques existent déjà, une baisse de la TVA s'appliquant aux travaux d'entretien, d'amélioration du logement non encore aidés, permettrait une relance de l'activité pour les entreprises du bâtiment. Dans un premier temps, la baisse de la TVA représenterait pour les finances publiques une perte fiscale, mais elle aurait, dans un deuxième temps, des effets très positifs grâce à la stimulation de la demande et surtout grâce à l'officialisation des travaux qui sont réalisés clandestinement. Il souhaiterait donc connaître la position du Gouvernement à ce sujet et savoir si une telle disposition sera introduite dans la prochaine loi de finances pour 1998.

Texte de la réponse

Afin de soutenir l'activité des entreprises du secteur du bâtiment, le Gouvernement propose, dans le cadre du projet de loi de finances pour 1998, deux mesures pour un total de plus de 4 milliards de francs, qui répondent pleinement aux préoccupations exprimées. Ainsi, la charge définitive de la taxe sur la valeur ajoutée supportée par les bailleurs sociaux au titre des travaux de rénovation de logements sociaux destinés à la location dans le secteur social sera ramenée de 20,6 % à 5,5 %. Par ailleurs, les particuliers (propriétaires ou locataires) qui feront réaliser des travaux d'entretien dans leur résidence principale bénéficieront d'un crédit d'impôt sur le revenu égal à 15 % des dépenses réalisées dans la limite de 4 000 francs pour une personne seule et de 8 000 francs pour un couple marié soumis à imposition commune. Ce crédit sera accordé sur présentation des factures des entreprises ayant effectué les travaux et restitué, s'il y a lieu, aux contribuables concernés.

Données clés

Auteur : [M. Renaud Dutreil](#)

Circonscription : Aisne (5^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4275

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 1997, page 3251

Réponse publiée le : 29 décembre 1997, page 4888